

Département des Côtes d'Armor

Commune de  
**PLOUFRAGAN**

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage  
Document graphique  
Dossier d'approbation



Plan d'ensemble

Certifié exécutoire par transmission  
en Préfecture le : 01/12/2020  
Affichage en Mairie le : 03/12/2020  
Affichage au siège de la Direction d'Agglomération le : 03/12/2020  
Avis dans la presse le : 08/12/2020  
Le Président,  
Rohan KERDRAGON

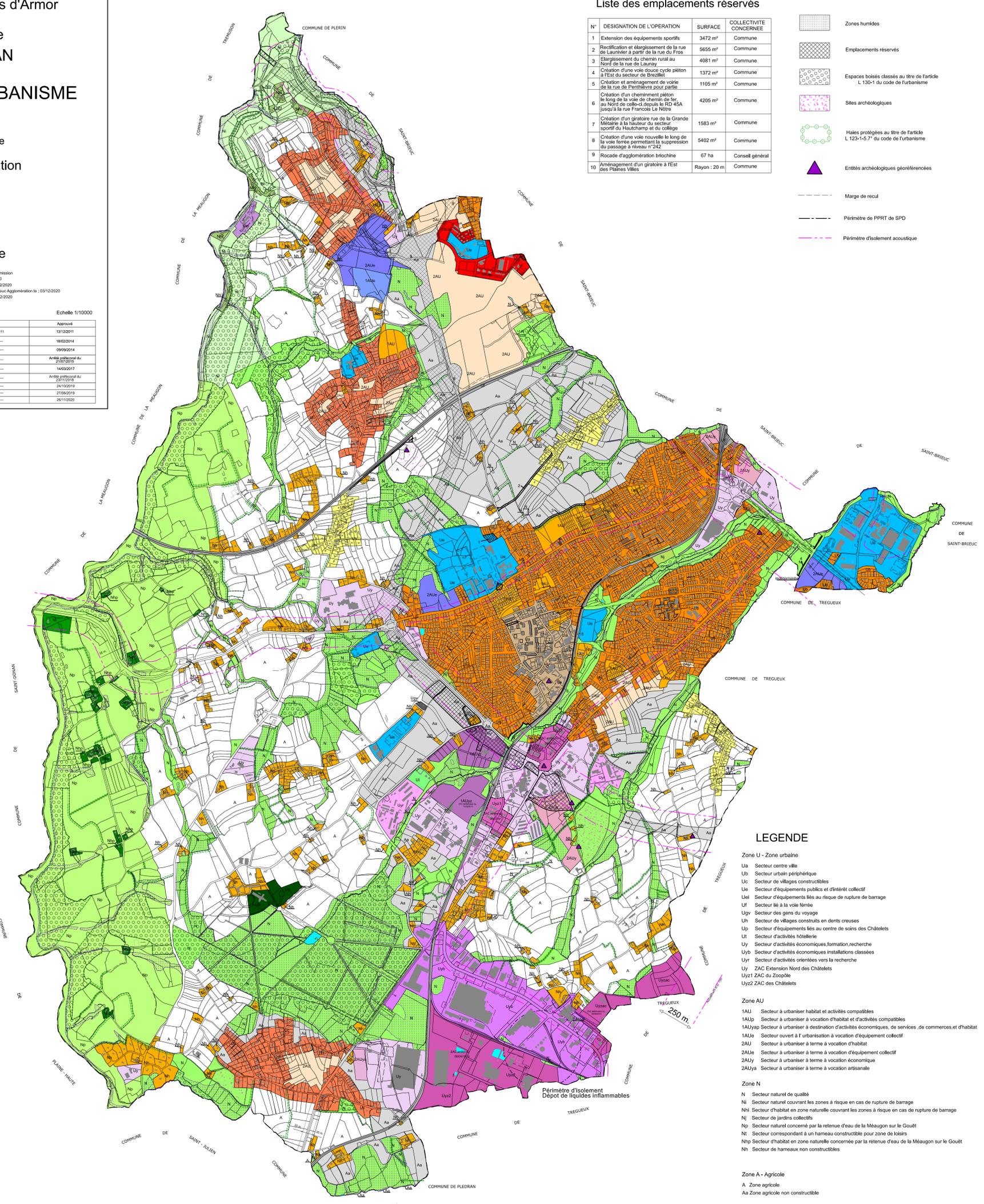
Vu pour être annexé à  
la délibération de  
la Société Amior Agglomération  
en date du 25 novembre 2020  
Le Président,  
Rohan KERDRAGON

PLU	Pris en compte	Approuvé	Echelle 1/10000
Revision PPL	11/09/2007	04/01/2011	13/12/2011
Revision PPL	18/09/2012	---	18/02/2014
Modification n°1	10/03/2013	---	08/09/2014
Revision simplifiée n°1	15/09/2012	---	---
Mise en compatibilité n°1	---	---	Annexé préfectoral du 23/02/2019
Modification n°2	12/07/2016	---	14/03/2017
Mise en compatibilité n°2	---	---	Annexé préfectoral du 23/02/2019
Modification n°3	29/11/2018	---	24/10/2019
Modification simplifiée n°1	27/02/2019	---	27/09/2019
Modification n°4	21/04/2019	---	26/11/2020

## Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION DE L'OPERATION	SURFACE	COLLECTIVITE CONCERNEE
1	Extension des équipements sportifs	3472 m²	Commune
2	Rectification et élargissement de la rue de Laurivière à partir de la rue du Fros	5655 m²	Commune
3	Élargissement du chemin rural au Nord de la rue de Laurivière	4081 m²	Commune
4	Création d'une voie douce cycle piéton à l'Est du secteur de Brozillet	1372 m²	Commune
5	Création et aménagement de voirie de la rue de Penhaleve pour partie	1105 m²	Commune
6	Création d'un chemin piéton le long de la voie de chemin de fer, au Nord de celle-ci depuis le RD 45A jusqu'à la rue François Le Nétre	4205 m²	Commune
7	Création d'un giratoire rond de la Grande Métairie à la hauteur du secteur sportif du Hautchamp et du collège	1583 m²	Commune
8	Création d'une voie nouvelle le long de la voie ferrée permettant la suppression du passage à niveau n°242	5402 m²	Commune
9	Rocade d'agglomération bitochine	67 ha	Conseil général
10	Aménagement d'un giratoire à l'Est des Plaines Villes	Rayon : 20 m	Commune

- Zones humides
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés au titre de l'article L 130-1 du code de l'urbanisme
- Sites archéologiques
- Haies protégées au titre de l'article L 123-1-5.7° du code de l'urbanisme
- Entités archéologiques géoréférencées
- Marge de recul
- Périmètre de PPRT de SPD
- Périmètre d'isolement acoustique



## LEGENDE

- Zone U - Zone urbaine**
  - Ua Secteur centre ville
  - Ub Secteur urbain périphérique
  - Uc Secteur de villages constructibles
  - Ue Secteur d'équipements publics et d'intérêt collectif
  - Uei Secteur d'équipements liés au risque de rupture de barrage
  - Uf Secteur lié à la voie ferrée
  - Upx Secteur des gens du voyage
  - Uli Secteur de villages construits en dents creuses
  - Uj Secteur d'équipements liés au centre de soins des Châtelets
  - Uk Secteur d'activités hôtelière
  - Uy Secteur d'activités économiques formation\_recherche
  - Uyb Secteur d'activités économiques installations classées
  - Uyr Secteur d'activités orientées vers la recherche
  - Uy ZAC Extension Nord des Châtelets
  - Uy1 ZAC du Zoopôle
  - Uy2 ZAC des Châtelets
- Zone AU**
  - 1AU Secteur à urbaniser habitat et activités compatibles
  - 1AUp Secteur à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles
  - 1AUyap Secteur à urbaniser à destination d'activités économiques, de services, de commerces et d'habitat
  - 1AUe Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'équipement collectif
  - 2AU Secteur à urbaniser à terme à vocation d'habitat
  - 2AUe Secteur à urbaniser à terme à vocation d'équipement collectif
  - 2AUy Secteur à urbaniser à terme à vocation économique
  - 2AUya Secteur à urbaniser à terme à vocation artisanale
- Zone N**
  - N Secteur naturel de qualité
  - Ni Secteur naturel couvrant les zones à risque en cas de rupture de barrage
  - Nh1 Secteur d'habitat en zone naturelle couvrant les zones à risque en cas de rupture de barrage
  - Nj Secteur de jardins collectifs
  - Np Secteur naturel concerné par la retenue d'eau de la Méaugon sur le Gouët
  - Nt Secteur correspondant à un hameau constructible pour zone de loisirs
  - Nip Secteur d'habitat en zone naturelle concernée par la retenue d'eau de la Méaugon sur le Gouët
  - Nh Secteur de hameaux non constructibles
- Zone A - Agricole**
  - A Zone agricole
  - Aa Zone agricole non constructible

